

Décision

Générale

colonial

Décision n° 263 4 mars 1953

n° 263 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date de publication
4 mars 1953

Date du numéro
1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de vingt mille francs Djibouti (20.000 fr. Dj.) est accordée a l'Académie des Sciences coloniales, 15, rue de la Pérouse. Paris (16e). au titre de participation aux frais de diffusion de son bulletin mensuel, pour l'année 1952. La dépense visée à l'article 1er est imputable au

chapitre XIV, article 5, § 1, du Budget du Service local, pour l'exercice 1952.